

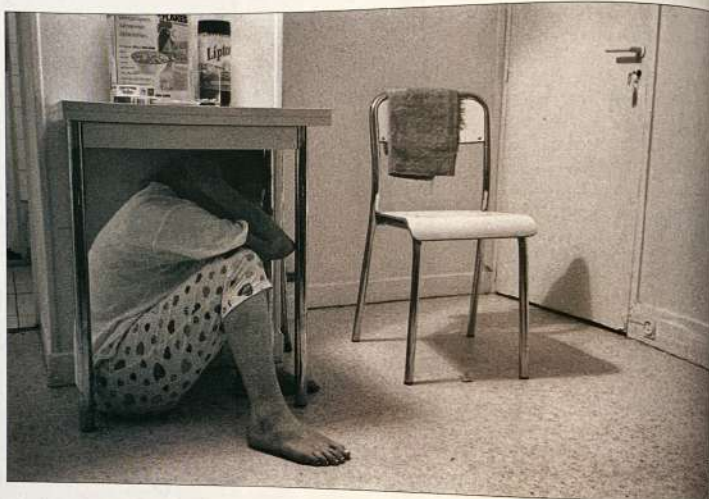
Un enjeu de société

500 000 femmes battues

Mieux protéger les victimes, punir et soigner les agresseurs, prévenir les causes de la violence... La France a encore des progrès à faire

Les chiffres d'abord. Ils sont terribles. Selon les dernières statistiques (1), une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon. Et, tous les treize jours, un homme est tué par sa compagne, la moitié de ces meurtriers ayant auparavant subi la violence du conjoint décédé. « Contrairement à ce que l'on croit, assure le sociologue Laurent Mucchielli, on risque plus sa vie dans le huis clos familial que dans la rue. » Chez les pauvres comme chez les riches. Annick Houel, professeur de psychologie sociale, a étudié cinquante dossiers de meurtres conjugaux perpétrés dans la région lyonnaise entre 1983 et 1991. « Les auteurs étaient tous socialement intégrés, explique-t-elle. On trouve de tout, y compris des PDG. Deuxième enseignement, le crime était à chaque fois prévisible. Tous les rapports de police indiquaient "ça va mal finir". » Bien avant la tragédie, tous les clignotants étaient au rouge : insultes, menaces, coups. « On aurait pu empêcher que ces femmes soient tuées », constate l'universitaire. Presque toujours, les proches étaient au courant. Mais ils se sont tus ou ont fermé les yeux. Silence, vie privée.

L'issue n'est pas toujours fatale. Mais le couple peut se transformer en enfer. Là aussi les chiffres sont impressionnants : chaque année, 500 000 femmes sont agressées physiquement par leur partenaire (2). Dans 70% des cas, les enfants sont présents quand leur père bat leur mère. Scènes évidemment traumatisantes. Les violences conjugales ont un « coût » psychologique, mais aussi purement financier. Plus d'un milliard d'euros par an, selon le Centre de Recherches économiques, sociologiques et de Gestion (Cresge). Près de 400 millions d'euros partent en frais médicaux (hospitalisations, consultations, consommation de psychotropes), 232 millions en frais de justice (traite-



Cette jeune fille de 14 ans a été placée, avec sa mère, dans un foyer d'accueil. Elle se pelotonne sous la table quand sa mère évoque les violences qu'elle a subies.

ment pénal et incarcérations), 90 millions en frais de logement et prestations sociales (hébergements d'urgence, lieux d'écoute, aides personnelles au logement), et plus de 80 millions en perte de revenus, sans oublier 305 millions de « coûts humains » (les handicapés et les morts).

Certes, des mesures ont été prises. Grâce aux campagnes de sensibilisation, à la radio ou à la télé, le sujet n'est plus tout à fait tabou. « Parlez-en avant de ne plus pouvoir parler », disent des affiches placardées dans les hôpitaux. « Femmes d'ici, ou d'ailleurs. Face à la violence. Toutes, nous avons des droits », énoncent des brochures dans les commissariats de Paris. Il y a quelques mois, un nouveau numéro de téléphone, le 39-19, sorte de

« SOS Femmes battues », a été mis en service. Il est saturé d'appels. Les policiers, quant à eux, sont mieux formés pour recevoir les plaintes. Surtout, les lois protègent de mieux en mieux les victimes. Depuis 1990, le viol entre époux est reconnu. En 1994, les violences conjugales font leur entrée dans le Code pénal. En 2000, une nouvelle loi durcit les peines. Pour une infraction qui n'a pas entraîné d'interruption temporaire de travail (ITT) chez la victime, l'agresseur risque une contravention. Pour une ITT inférieure à 8 jours, il encourt jusqu'à trois ans de prison, et pour une ITT de plus de 8 jours, cinq ans. L'évaluation des dommages, faite par un médecin, prend en compte le retentissement physique autant que psychologique des violences. En 2005, une loi a été votée qui prévoit l'éviction du conjoint violent du domicile familial. Depuis 2006, toutes les dispositions existantes sont étendues aux « ex » (conjointes, concubines, pacésés). Cette loi, proposée par la gauche mais adoptée par un Parlement majoritairement à droite, prouve qu'il existe un relatif consensus

UBU AU TRIBUNAL

Quand un mari violent attaque sa femme en justice...

Le 22 juin prochain se tiendra au tribunal correctionnel de Dunkerque une audience inédite. Pour la première fois, la présidente d'une association d'aide aux victimes de violences conjugales et son ex-directrice partageront le banc des accusés avec une mère de famille. Son mari les assigne pour... soustraction d'enfants. Toutes trois risquent un an de prison. L'affaire commence en 2003, quand une assistante sociale demande à l'association Sedire de mettre à l'abri une femme et ses trois enfants. « Elle est arrivée dans un état psychologique et physique lamentable et ses enfants étaient terrorisés », raconte Mauricette Sauvignon, ex-directrice de Sedire. La mère alerte la justice et, devant la gravité des faits, le procureur donne l'ordre d'arrêter le mari. Mais, malin ou bien conseillé, il s'enfuit à l'étranger. Alors, faute de le retrouver, l'affaire est classée. Le mari peut revenir tranquillement en France et... porter plainte contre sa

femme et Sedire, qui refuse de lui fournir sa nouvelle adresse. S'il n'y avait l'assignation contre l'association, cette histoire serait tristement banale. Car, partout en France, des mères sont aujourd'hui poursuivies par leur mari violent pour soustraction d'enfant. D'autres perdent leur garde pour avoir refusé d'ouvrir la porte à celui qui les frappe. Absurdités qui tiennent à l'organisation du système judiciaire. En effet, les faits de violence sont jugés au tribunal de police, en correctionnelle ou aux assises. Mais la garde des enfants relève du civil. Alors, avec des juges différents, les décisions sont souvent contradictoires, voire dangereuses pour les victimes. « Le dogme en France est la coparentalité »,

explique Maïté Debats, de l'association Apiaf à Toulouse et réalisatrice de l'excellent documentaire « Prends garde à toi ». « Mais, avant d'avoir ses deux parents, le besoin premier de l'enfant, c'est la tranquillité et la sécurité. C'est d'ailleurs la définition de la bienveillance de l'OMS. » ■ C. F.



sur la question. Est-ce suffisant ?

En janvier dernier, Ségolène Royal avait promis qu'une grande loi contre les violences faites aux femmes serait l'une de ses premières mesures si elle était élue. La droite s'était moquée, en prétendant qu'elle existait déjà. « Les lois sont des barrages de papier, avait rétorqué la candidate socialiste. Il faut obliger les départements à construire des structures d'accueil pour les femmes et les enfants en attendant qu'ils puissent regagner leur domicile. » Son projet s'inspirait de la « loi de protection intégrale contre la violence de genre » que fit voter José Luis Zapatero, en 2004, en Espagne, et aussi d'une proposition du Collectif national pour les Droits des Femmes (CNDF). Objectif ? Elever le sujet au rang d'« affaire d'Etat ». Un geste symbolique pour briser encore plus le mur du silence, mobiliser les institutions et les citoyens, mais aussi pour résoudre des problèmes très concrets qui n'ont pas encore trouvé de solution. L'accueil et la protection des victimes doivent être améliorés, disent tous les acteurs concernés (en Espagne, par exemple, l'ex-mari violent porte un bracelet qui bipe s'il s'approche de son ex-femme). Surtout, « une meilleure articulation entre la justice pénale et la justice civile » est indispensable, explique Suzy Rojman, du CNDF, qui réclame la création de tribunaux spécifi-

8 décembre 2006 à Dunkerque. Manifestation de soutien à l'association Sedire, poursuivie pour soustraction d'enfants par un mari violent.

ques. Aujourd'hui, en effet, dans une même affaire, un juge est en charge des violences, un autre de la garde des enfants. Résultat : des situations abusives et dangereuses (voir encadré) où des conjoints violents continuent à avoir un droit de visite. Et si la justice, le législateur, l'Etat n'avaient pas encore pris la mesure du problème ? Et si le blocage était plus profond ?

« Il y a une tolérance et une complicité de la part de beaucoup d'hommes à l'égard de la violence de certains d'entre eux », constate le sociologue Daniel Welzer-Lang, auteur d'« Arrête, tu me fais mal » (Payot). Des filles du cinéma d'hier (Gabin, John Wayne, Delon...) aux pubs porno chie d'aujourd'hui (ambiance « mon mac va me tabasser dans

une chambre de palace »), l'assimilation virilité/violence irrigue encore notre société. Et on entend peu les voix qui la dénoncent. En dehors des militantes « de terrain », qui soutiennent les victimes, aucune grande conscience, aucune intellectuelle ne s'est véritablement engagée dans ce combat. Comme si les femmes battantes n'aimaient pas les femmes battues. Comme si, au nom de l'égalité des sexes, il n'était pas bon de parler des opprimées, des « loseuses », des perdantes. « Il faut pourtant les aider à redevenir des citoyennes à part entière et accompagner les hommes dans la modernité », insiste Daniel Welzer-Lang. « Tant que la violence faite aux femmes sera occultée et relativisée, tant qu'elle ne sera pas suffisamment prise en compte par l'Etat et reconnue comme une véritable enjeu par la société tout entière, elle ne cessera pas. C'est à ce prix seulement que la France qui se revendique comme la patrie des droits de l'homme sera aussi celle des droits des femmes », écrit Amnesty International dans « Les Violences faites aux femmes en France, une affaire d'Etat » (Autrement, 2006). Sortir les violences conjugales de la sphère privée pour en faire un enjeu démocratique, c'est la voie empruntée par l'Espagne. La France suivra-t-elle le même chemin ? C. F.

(1) Chiffres du ministère de l'Intérieur pour 2006.
(2) Selon l'Enquête nationale sur les Violences envers les Femmes en France (Enveff).

« Cassées à l'intérieur »

Pourquoi elles subissent

Marie-France Hirigoyen*, psychiatre et psychanalyste, explique comment les hommes violents mettent les femmes « sous emprise »

Nouvel Observateur. – *Lune des premières questions qui vient à l'esprit quand on parle des femmes battues, c'est : « Pourquoi restent-elles ? »*

Marie-France Hirigoyen. – La violence conjugale est un processus complexe. Les coups ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Ils sont l'aboutissement d'un mode relationnel qui s'est mis en place au sein du couple et qui est essentiellement marqué par la domination. L'un impose son point de vue, l'autre subit. Cela n'a rien à voir avec les conflits, les disputes, les scènes de ménage, où les conjoints sont à égalité. Ni avec la passion amoureuse. Aimer, c'est vouloir du bien à l'autre, et non pas le détruire. Il faut que les femmes apprennent à repérer le plus tôt possible les signes avant-coureurs de la violence des hommes. Le processus est, grosso modo, toujours le même.

N. O. – *C'est ce que vous appelez « l'emprise ».*
M.-F. Hirigoyen. – Oui. Petit à petit, l'homme amène la femme à douter d'elle-même et à perdre tout sens critique en lui faisant subir des « microviolences » qui prennent différentes formes et qui vont en s'amplifiant : la jalousie (« tu es trop jolie », « tous les hommes te regardent », « tu couches avec tout le monde ! »), la possessivité (« je t'aime trop », « tu m'appartiens... »), le contrôle jusqu'à l'isolement, le harcèlement, le dénigrement, les disqualifications (« sans moi, qu'est-ce que tu deviendrais », « tu sais bien que tu n'y connais rien... »), les humiliations (souvent devant les enfants ou en public), les menaces (« si tu me quittes, je me suicide », « je vais te pourrir la vie »), les insultes. Classique aussi dans ce processus, la communication paradoxale, comme dire « je t'aime » avec un regard terrible ou « je vais te tuer » avec un grand sourire. Ce processus peut prendre des mois, des années, jusqu'à ce que les femmes sous emprise finissent par être persuadées que leur mari a raison et qu'elles ne sont bonnes à rien.



Après avoir reçu un coup de couteau de son mari, cette jeune femme s'est réfugiée dans un foyer d'accueil

Luzie Babin

N. O. – *Vous faites le parallèle avec le conditionnement dans les sectes.*

M.-F. Hirigoyen. – Oui. Lavage de cerveau, alternance de la brutalité et de la douceur, menaces d'abord insidieuses puis plus directes pour instaurer la peur. Résultat : un processus de dissociation psychique. La victime a une apparence normale. Mais, à l'intérieur, elle est complètement cassée... On peut aussi établir un parallèle avec le syndrome de Stockholm (qui désigne l'empathie de certaines victimes de prise d'otages pour leurs ravisseurs). La femme battue finit par être émue par son agresseur et par penser comme lui.

N. O. – *Et les hommes violents, qu'est-ce qui les pousse à agir ainsi ?*

M.-F. Hirigoyen. – De manière générale, et contrairement à ce que l'on croit, les hommes sont bien plus dépendants affectivement que les femmes. Ils croient au mythe de « la femme de leur vie » et attendent qu'elles réparent leur malaise intérieur, impossible à combler évidemment.

L'homme violent, lui, recherche souvent une relation fusionnelle, dans laquelle sa compagne sera entièrement disponible pour lui. En même temps, il craint cette fusion. La violence lui permet de maintenir la femme à la distance qu'il estime la bonne. Quand il n'arrive plus à la dominer par des procédés psychologiques, il se « lâche » et soulage sa tension interne avec des coups. Il a toujours

une bonne raison : il se pose en victime de sa mère, de son travail, de son stress, etc., et bien sûr de sa femme...

N. O. – *Qui, elle, se sent toujours plus ou moins responsable de ce qui lui arrive.*

M.-F. Hirigoyen. – Il y a en effet une inversion de la culpabilité. Du côté des femmes aussi, les stéréotypes ont la vie dure. Quand elles détectent chez leur homme des choses qui ne vont pas, elles croient pouvoir le faire changer ou le sauver par la toute-puissance de leur amour. C'est

une des raisons pour lesquelles les femmes victimes de violences cachent souvent ou diminuent la gravité des faits. Elles ont honte. Elles ont du mal à s'avouer qu'elles se sont trompées. Cela pourrait être dévastateur pour elles. Certaines retournent vivre auprès de leur agresseur après l'avoir quitté une première fois. Ces allers et retours peuvent s'étaler sur des années. Plus la violence a été subie longtemps, plus il est difficile d'en sortir. Voilà pourquoi il faut réagir le plus tôt possible. Dès les premiers signes. La violence conjugale touche toutes les catégories sociales. Mais, dans les milieux favorisés, elle est beaucoup plus psychologique et perverse que physique et donc plus difficile à repérer.

N. O. – *Y a-t-il des « profils » de victimes ?*
M.-F. Hirigoyen. – Les femmes qui ont une bonne image d'elles-mêmes réagissent plus vite face aux coups. Mais personne n'est à l'abri de la manipulation, de la mise sous emprise. Les hommes peuvent aussi en être victimes même s'ils en sont le plus souvent les auteurs. Et ce processus existe aussi dans une relation homosexuelle. La violence naît toujours de l'intimité, de la connaissance des failles et des faiblesses de l'autre dont on se sert pour le casser.

Propos recueillis par C. F.

(*) Auteur de « Femmes sous emprise. Les ressorts de la violence dans le couple », Oh !

www.nouvelobs.com
 Retrouvez le débat « La violence conjugale »